

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

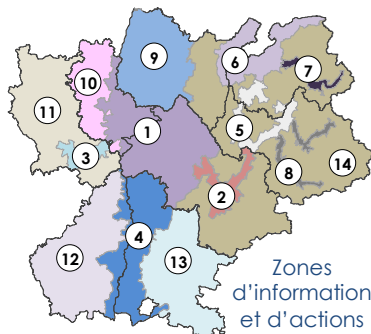
Fin de l'épisode débuté le 22 mars 2011

Polluant (s) concerné (s)

Particules PM10

→ ZONES où le dispositif préfectoral est actif

Zone	Dpts	Niveau dispositif
1 Bassin Lyonnais et Nord Isère	38 69	Aucun
2 Bassin Grenoblois	38	Aucun
3 Bassin Stéphanois	42	Aucun
4 Vallée du Rhône	07 26	Aucun
5 Zone urbaine Pays de Savoie	73 74	Aucun
6 Bassin Lémanique	01 74	Aucun
7 Vallée de l'Arve	74	Aucun
8 Vallée Maurienne Tarentaise	73	Aucun
9 Ouest Ain	01	Aucun
10 Zone des Coteaux	69	Aucun
11 Contreforts du Massif Central	42	Aucun
12 Ouest Ardèche	07	Aucun
13 Est Drôme	26	Aucun
14 Zone Alpine	01 38 73 74	Aucun



Liste des communes par zone sur www.atmo-rhonealpes.org

En cas de pointe de pollution ou de risque important, un dispositif préfectoral de lutte comportant deux niveaux est mis en place.

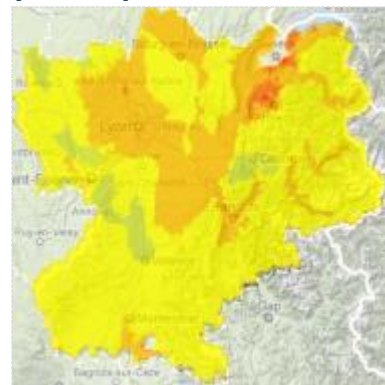
Au niveau d'**information**, des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées.

Au niveau d'**alerte**, des mesures d'urgence de restriction des activités polluantes doivent être obligatoirement respectées.

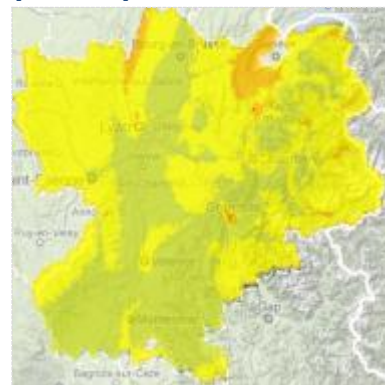
→ Evolution qualité air

en Rhône-Alpes

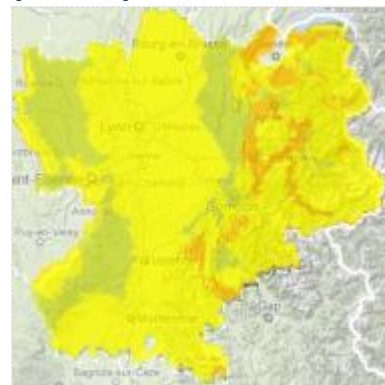
Etat hier (25 mars)



Prévision pour aujourd'hui (26 mars)



Prévision pour demain (27 mars)



Bonne Moyenne Mauvaise

Historique de l'épisode (jours concernés par une activation de dispositif)

22/03	23/03	24/03	25/03																
-------	-------	-------	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

→ Explications

Depuis le 22 mars, un temps anticyclonique avec des vents faibles et aucune précipitation a favorisé l'accumulation des polluants émis par les activités humaines et plus spécifiquement les particules PM10*. Hier vendredi 25 mars, le passage à un régime de vent de sud plus marqué a apporté de l'air moins chargé en polluants et a permis de réaliser un brassage efficace de l'atmosphère. En conséquence, les niveaux de particules PM10* ont diminué et aucun dépassement de la valeur seuil (50 µg.m⁻³ en moyenne journalière) n'a été mesuré pour la journée de vendredi.

Le maintien d'un vent de sud soutenu pour la journée de samedi, associé à la diminution des émissions d'origine humaine durant le week-end, limitera l'accumulation des particules dans l'atmosphère. Le dispositif préfectoral est donc levé aujourd'hui samedi 26 mars sur toutes les zones de la région Rhône-Alpes.

*Les particules sont liées aux activités humaines (chauffage, trafic routier, industries, agriculture,...), sans rapport avec la radioactivité. Pour en savoir plus sur le suivi de la radioactivité et accéder aux relevés. : <http://www.atmo-rhonealpes.org/site/News/voir/652713>



Info air

N° Azur 0 810 800 710

www.atmo-rhonealpes.org

Informations diffusées par les organismes agréés de surveillance et d'information sur l'air, par délégation préfectorale dans le cadre de l'arrêté inter préfectoral n° 2011-004 du 5 janvier 2011.

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Fin de l'épisode débuté le 22 mars 2011

Polluant (s) concerné (s)

Particules PM10

→ Evolution des taux de pollution

Polluant	Seuils (en µg/m ³) Information Alerte (niveau 1)	Maxima atteints en région Rhône-Alpes (toutes zones) par jour Polluants pris en compte par l'arrêté interpréfectoral (en microgrammes par mètre-cube - µg/m ³)												
		22/03	23/03	24/03	25/03									
Particules PM10	> 50 sur 24 heures > 80 sur 24 heures	58	67	69	46									

Particules PM10 : concentrations moyennes journalières maximales

ATTENTION :

➤ Afin de prendre en compte l'exposition des populations au trafic routier, l'activation prend en compte les données des sites de surveillance de proximité automobile, à hauteur de 1/3. Les données des sites de fond, qui mesurent la pollution à laquelle personne n'échappe, comptent pour 2/3. Les maxima mentionnés dans le tableau ci-dessus sont le résultat du calcul pondéré (2/3 fond + 1/3 trafic) effectué sur chaque zone du dispositif préfectoral. Les données de l'intégralité des sites de surveillance sont consultables sur www.atmo-rhonealpes.org.

➤ Un dispositif préfectoral peut être activé sur constat ou prévision de dépassements des seuils. Une activation sur prévision permet aux personnes de se protéger avant la survenue du pic et une mise en place anticipée des actions de réduction des rejets polluants.

➤ L'activation d'un dispositif préfectoral au niveau d'alerte est possible dès lors que le seuil d'information a été franchi durant 2 jours consécutifs. Un épisode pollué persistant a en effet avantage d'impacts sanitaires, justifiant le renforcement des actions et des recommandations. Il existe 3 niveaux d'actions, également appelées mesures d'urgence.

Pour en savoir plus, consulter l'arrêté inter préfectoral n° 2011-004 du 5 janvier 2011 relatif à la procédure d'information et d'alerte de la population en cas de pointe de pollution en Rhône-Alpes.



Info air

N° Azur 0 810 800 710

www.atmo-rhonealpes.org

Informations diffusées par les organismes agréés de surveillance et d'information sur l'air, par délégation préfectorale dans le cadre de l'arrêté inter préfectoral n° 2011-004 du 5 janvier 2011.